

**« L'accueil en institution d'un
résident au profil atypique,
comment y faire face ? »**

**ADMR Asbl
13 juin 2024 - Charleroi**



« Le trajet de soins pour interné(e)s libéré(e)s à l'essai »

Gaëlle Meunier, Coordinatrice Trajet de Soins Interné CNP Saint-Martin
Alexandre Rivituso, Coordinateur EstimLg – Antenne Namur

- I. La loi sur l'internement
- II. Le profil des internés
- III. Projets TSI
- IV. TSI Saint-Martin
- V. Quelles collaborations ?
- VI. Equipes mobiles TSI

I. Loi sur l'internement

« *loi relative à l'internement des personnes* » - 2014

Qu'est ce qu'une mesure d'internement ?

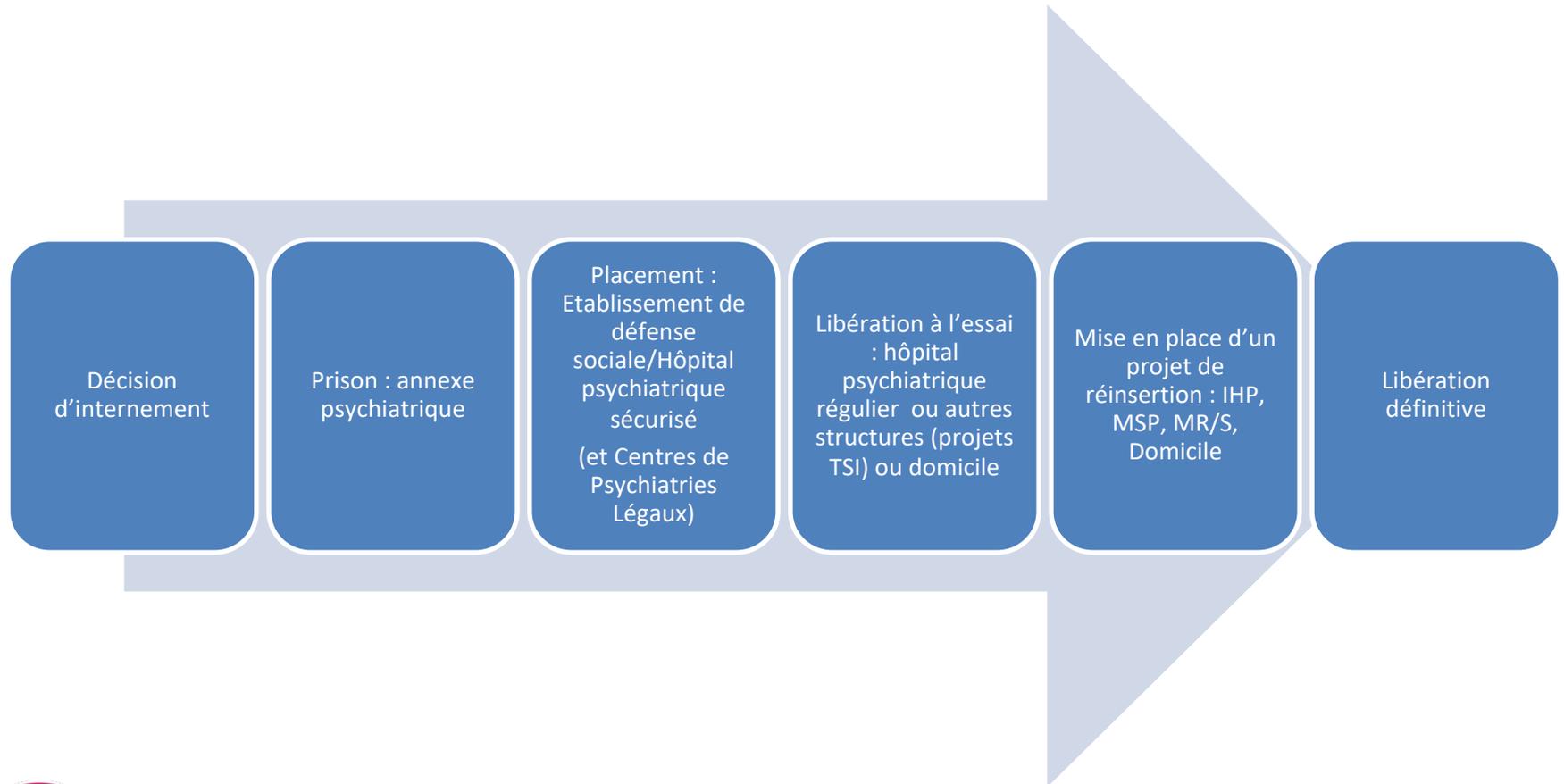
- Mesure mixte :
 - ✓ Soin : personne
 - ✓ Sécurité : société
- N'est pas une peine
- Durée indéterminée = réévaluée en fonction de l'amélioration de l'état mental de la personne.

Champ d'application

3 conditions nécessaires pour prononcer une mesure d'internement

- 1) Trouble mental (absence de discernement → irresponsabilité pénale)
- 2) Infraction
- 3) Risque de nouveaux faits, danger pour la société

Le parcours de l'interné



Libération à l'essai

- Octroyée par un tribunal (Chambre de Protection Sociale du Tribunal d'Application des peines)
- Permet d'intégrer un trajet de soin en dehors de la prison/EDS (souvent à l'hôpital dans un 1^e temps)
- Soumise à des conditions de justice à respecter par le patient et contrôlées par un assistant de justice
- N'empêche pas la personne de vivre insérée dans la société : logement, formation, travail, bénévolat, activités culturelles et sportives,...
- Délai d'épreuve de 3 ans renouvelable tous les 2 ans
- Si état mental suffisamment stabilisé et plus de raison de crainte de la commission de nouvelles infractions → Libération définitive

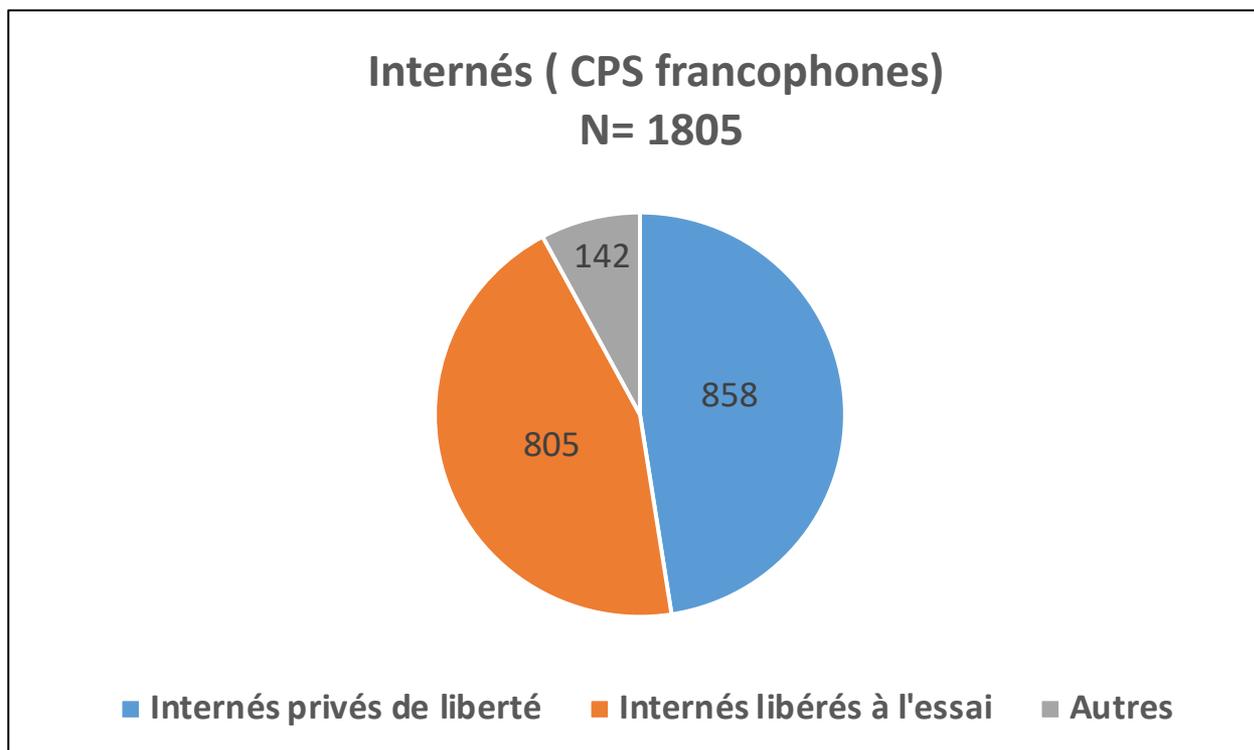
Si le patient ne respecte pas ses conditions de justice ?

Un arrêt de prise en charge peut être demandé (notamment par un médecin), via l'assistant de justice, au parquet qui saisit la Chambre de Protection Sociale.

Peut entraîner une **révocation de la mesure de libération à l'essai** et le patient retourne dans un établissement de défense sociale ou hôpital sécurisé (enfermement).

II. Le profil des internés

Total = 4342 internés (en Belgique, en 2023)

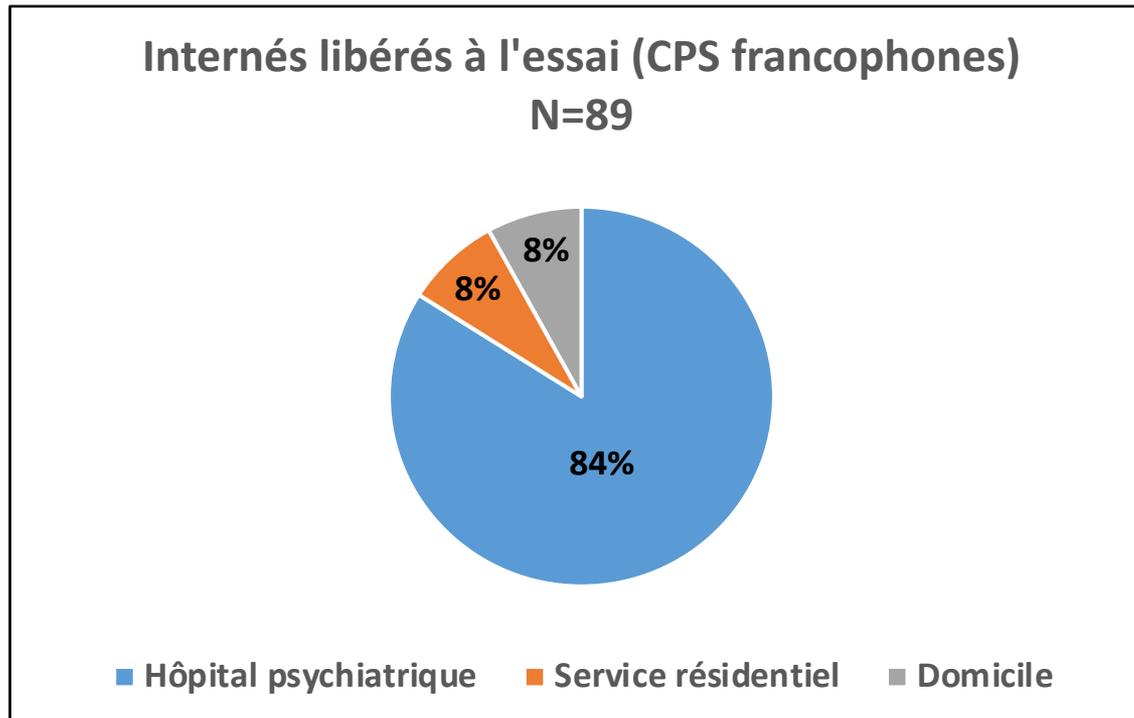


Sources :

Données CPS/KBM - Décembre 2023

Analyse des décisions judiciaires des CPS francophones par les coordinatrices CSEI – SPF Justice

Mesures de LE prononcées en 2023 et orientations

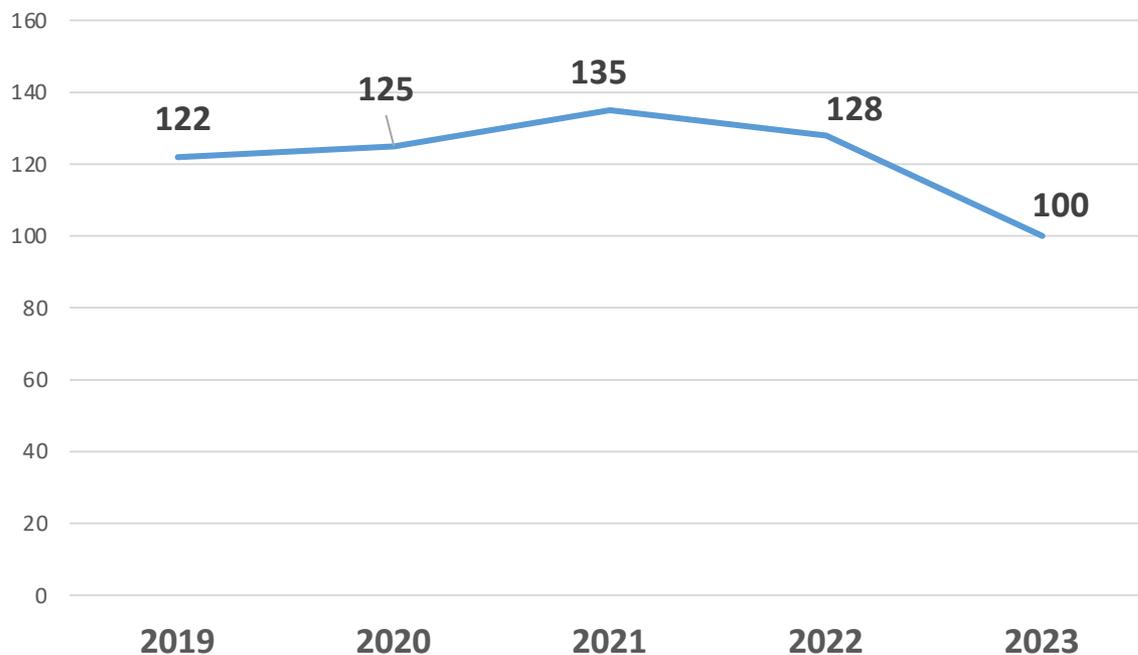


Sources :

Données CPS/KBM - Décembre 2023

Analyse des décisions judiciaires des CPS francophones par les coordinatrices CSEI – SPF Justice

Libérations définitives (CPS francophones)



Sources :

Données CPS/KBM - Décembre 2023

Analyse des décisions judiciaires des CPS francophones par les coordinatrices CSEI – SPF Justice



III. Les projets TSI

Convention SPF Santé Publique

Faire sortir les internés des
milieux d'enfermement

Faire passer les internés
vers les structures de soins
régulières

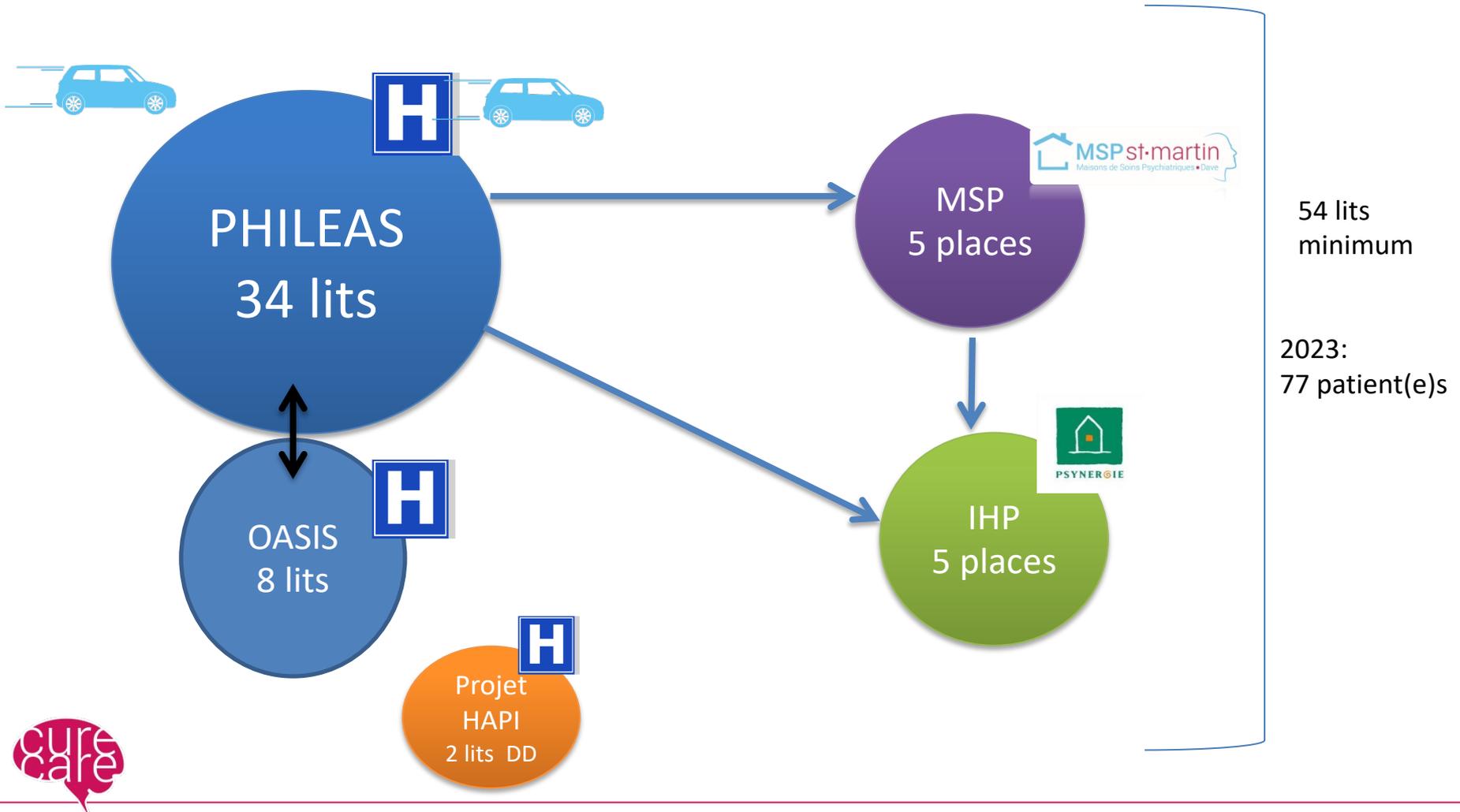
Dynamique de
resocialisation et de
réinsertion

→ TSI = Apporter des réponses aux personnes qui restent dans des lieux d'enfermement, par manque d'alternatives de soins extérieures.



IV. TSI CNP Saint-Martin

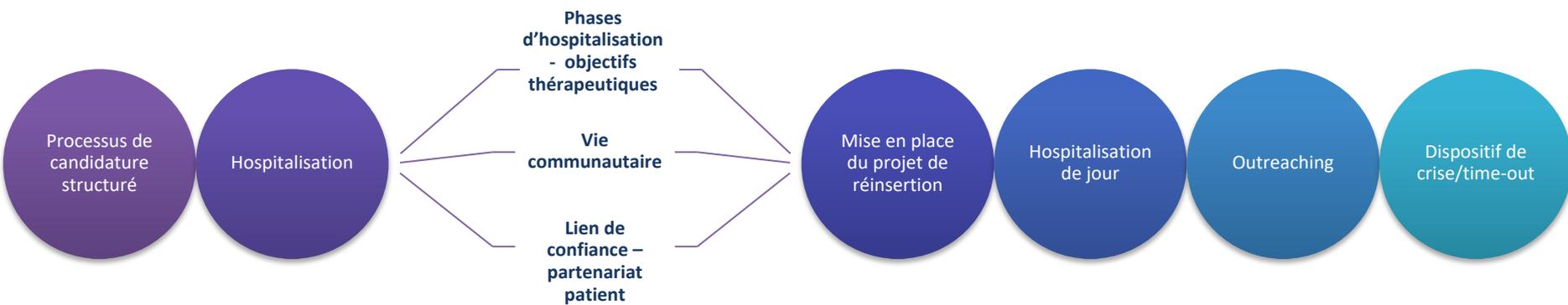




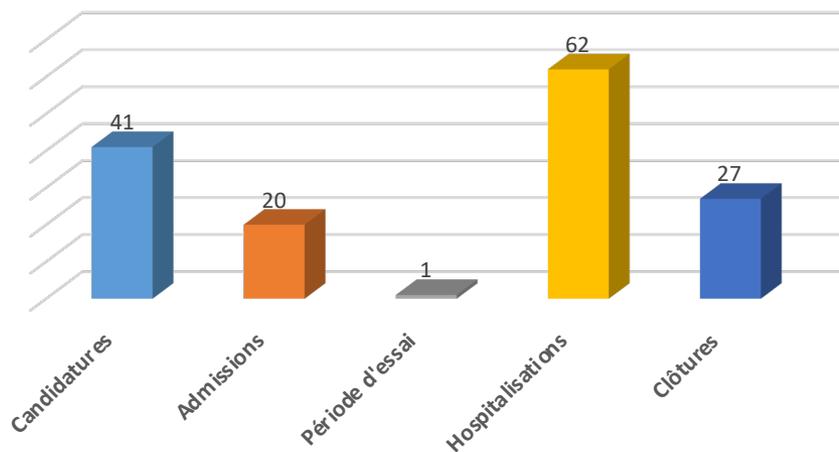
- **Provenances principales:** Annexes psychiatriques et Etablissement de défense sociale (Paifve)/Hôpital psychiatrique sécurisé (Tournai)

- **Critères d'inclusions:**
 - Interné(e)s libéré(e)s à l'essai
 - toute pathologie psychiatrique et/ou déficience mentale
 - capacité à vivre en communauté

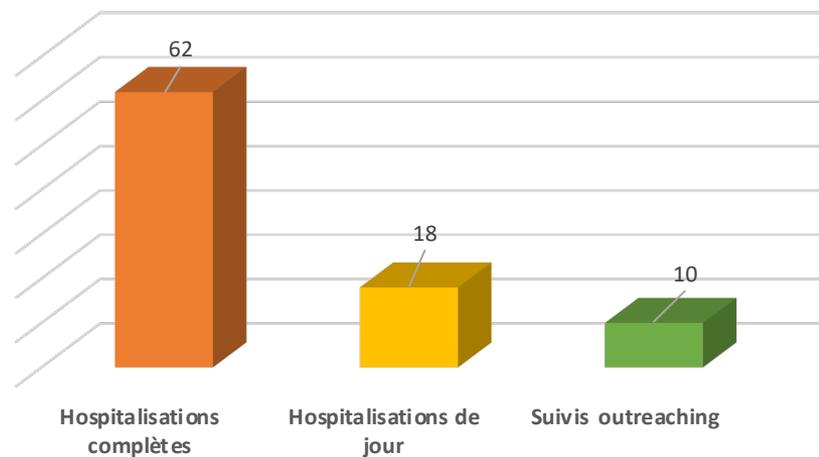
- **Critères d'exclusions :**
 - dangerosité élevée
 - troubles liés à l'usage de substances comme diagnostic principal
 - psychopathie



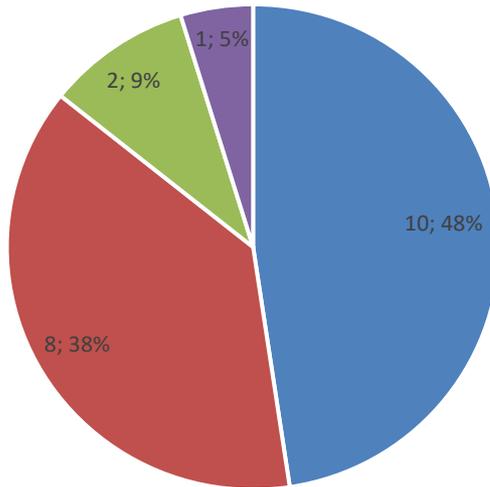
TSI CNP - Hospitalier



TSI CNP - Hospitalier

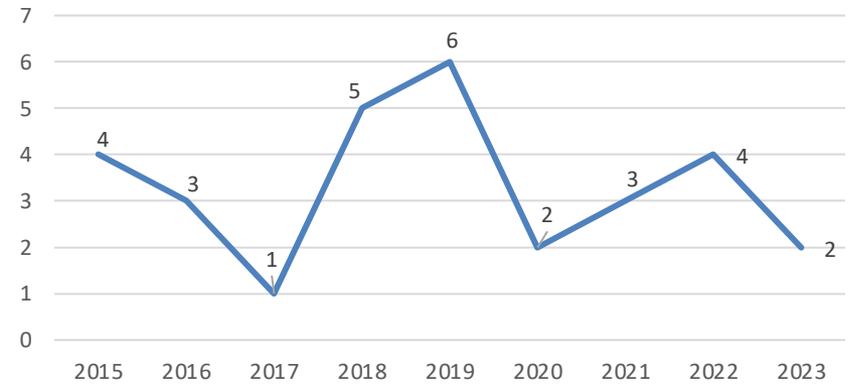


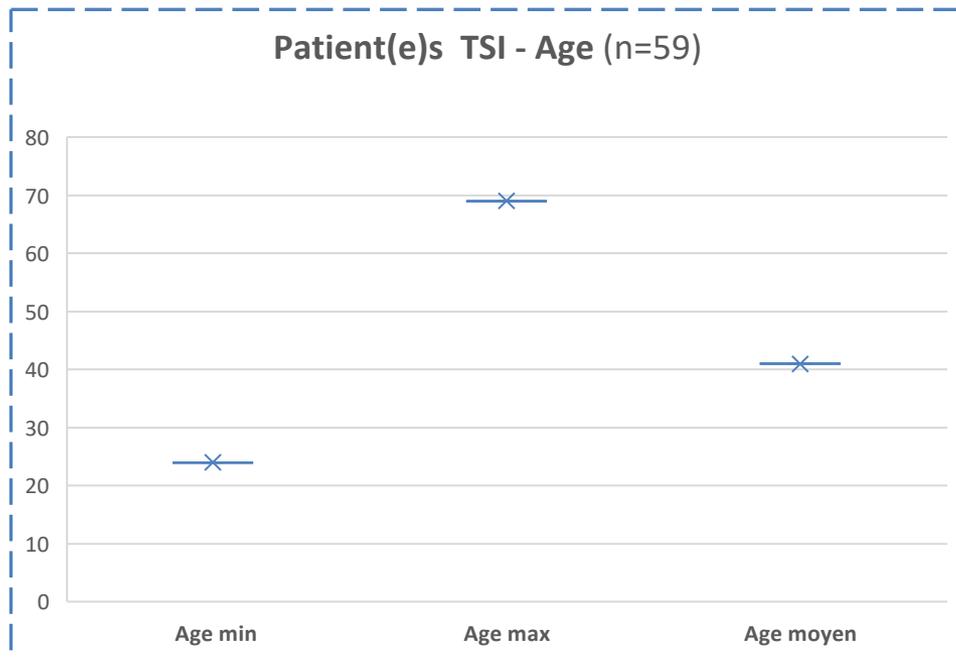
Réinsertions (n=21)



■ Domicile ■ IHP ■ MSP ■ Structure AviQ

Révocation LE





Patient(e)s effectivement admis en MR-MRS :

- 2020: 1
- 2021: 1
- 2024: 1

Mais plus de demandes et de candidat(e)s.

V. Collaborations

Stabilisation, autonomie, resocialisation, réinsertion...

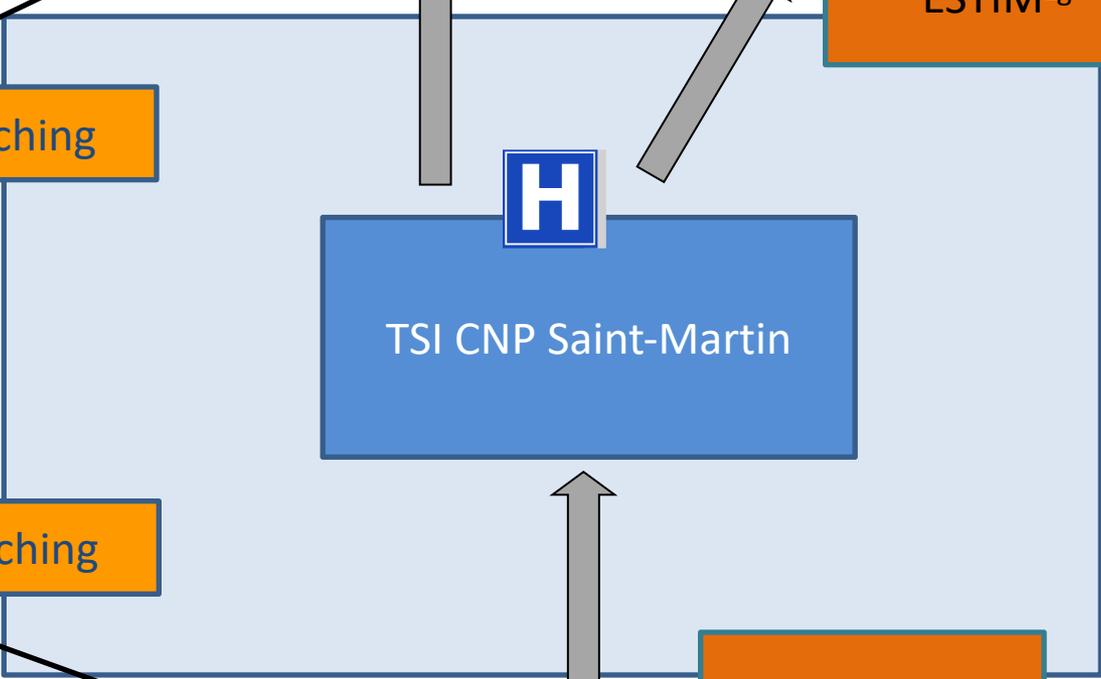
Structures de soins régulières
MSP, IHP, CT, MR/MRS

Domicile

SPAD, SSM
Serv. aide domicile

ESTIM^{Lg}

Outreaching

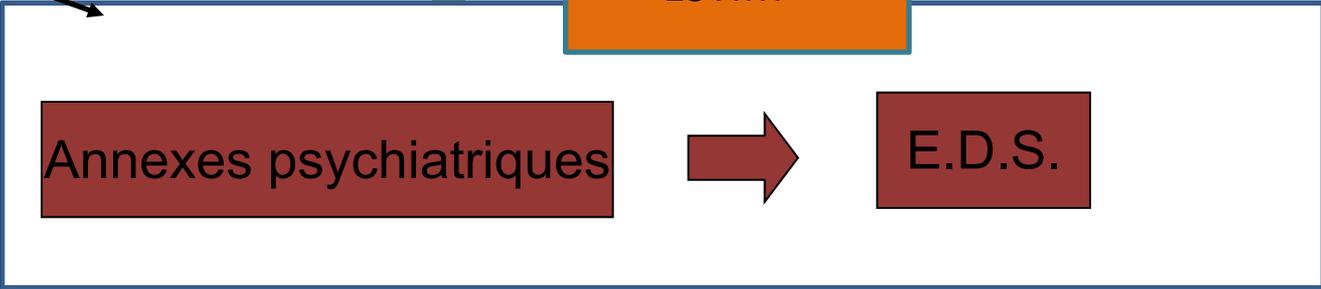


TSI CNP Saint-Martin

Outreaching

CPS.
Maisons de Justice

ESTIM^{Lg}



Annexes psychiatriques

E.D.S.

Crise = situation comportant un certain degré d'urgence.

Ex : décompensation psychique, problématiques socio-administratives, mise en danger.

- Réhospitalisations: des lits spécifiques sont réservés et accessibles
- Traitement intensif
- Durée la plus courte possible

Finalités

- Prévenir les rechutes
- Maintenir le patient dans son milieu de vie
- Eviter les révocations
- Constituer un soutien aux équipes/structures

➔ un engagement du TSI post-hospitalisation

Time-out = concerne une situation qui peut être temporisée, permet un temps d'arrêt dans la prise en charge, se réalise entre deux structures de soins.

- Eviter les révocations
- Octroyer des moments de répit aux patients et aux équipes
- Sortir du cadre
- Apporter un nouveau regard
- Amorcer un changement
- S'appuyer sur la complémentarité et la solidarité entre équipes

→ un engagement du TSI post-hospitalisation

VI. Equipes mobiles TSI

Estim *Lg*

Trajet de soins internés pour la Cour d'appel de Liège

Présentation de l'EMTSI - 13/06/24

*L'accueil en institution d'un résident au profil
atypique, comment y faire face ?*

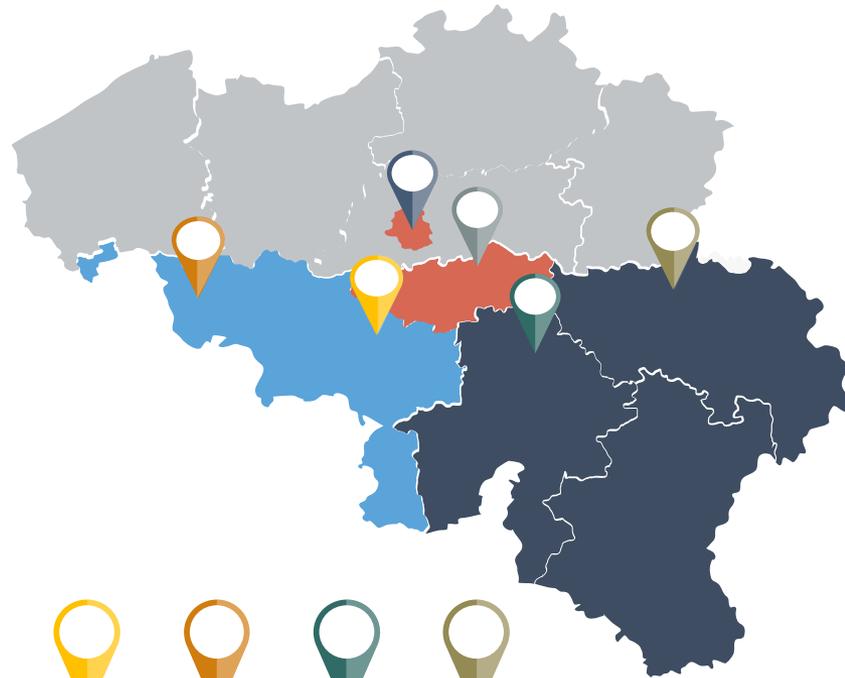
1. Contexte et missions

► Plan internés du Fédéral, en vue de :

Construire/renforcer un trajet de soins adapté à chaque **interné**, quel que soit le profil.

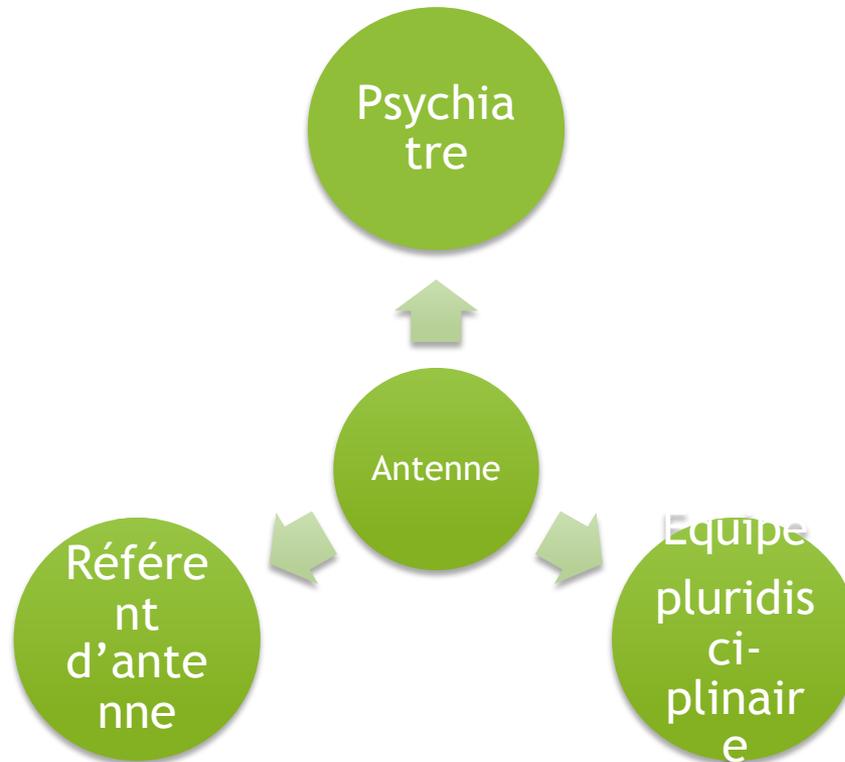
- Initier/stimuler la **continuité des soins**
- Faciliter la **sortie** des lieux d'enfermement (annexes-EDS/HPS)
- Favoriser une **réinsertion psycho-sociale** progressive et éviter la révocation
- **Informé et sensibiliser** les partenaires et les proches au statut de l'internement.

1. Contexte et missions - Territoires



					
BRUXELLES		MONS			LIEGE
ANTENNE EOLIA	ANTENNE SILA	ANTENNE DE MANAGÉ	ANTENNE DE TOURNAI	ANTENNE ESTIM LG NAMUR	ANTENNE ESTIM LG LIEGE

2. Composition équipe mobile



3. Accompagnement clinique du patient dans son trajet de soin

Le médecin de référence

L'assistant de Justice

La famille et le réseau social

Le lieu de vie de la personne

Le Réseau de la Santé Mentale

La sphère occupationnelle

Les aspects socio-administratifs

L'avocat
La CPS



Concrètement...

- Accompagnement clinique du patient par passage régulier dans le lieu de vie
- Traduction des spécificités de la situation du patient à la structure d'hébergement via son agent de liaison (assistant social, éducateur, ...)
- Concertations avec le réseau présent dans la situation du patient (assistant social, famille, assistant de justice, ...)
- Réalisation d'un plan de crise, organisation hospitalisations programmées, hôpital de référence, mobilisation lits de crise
- Communication et accompagnement dans les évènements clés de la situation du patient (Passage CPS, changement conditions de libération, ...)

4. Nos ressources

- Mobilité / Réactivité / Polyvalence
- **Fil rouge** entre les différents partenaires
- Pas de limite d'accompagnement dans le temps
- Connaissance du réseau et intégration à la réforme des soins en santé mentale
- Connaissance du cadre légal lié à l'internement
- Mobilité des psychiatres

5. Statistiques 2023

- 229 dossiers gérés sur l'ensemble de l'année 2023. Au 31/12/23 : 166 dossiers actifs (*Cour d'appel de Liège*).
- 62 nouvelles demandes :
 - Lieux d'enfermement : 37
 - EM TSI : 9
 - Hôpitaux psychiatriques : 10
 - Assistant justice : 3
 - Autres : 3 (MSP, psychiatre, usager)
- Patients suivis en MR/MRS 2023 (CA Liège) : 4
- Kilomètres parcourus en 2023 : 129 460 Kms

6. Informations utiles

➤ Informations EMTSI & candidatures patients

- Antenne Namur : 081/315.491
- Antenne Liège : 04/254.78.07
- Antenne BW : 010/882.554
- Antenne BXL : 02/215.02.73
- Antenne Manage : 064/432.852
- Antenne Tournai : 069/880 421

➤ Information Internement

Internement.be

Personnes de contact

- Gaele Meunier, Coordinatrice TSI CNP Saint-Martin
081.325.464
gaele.meunier@saintmartin.ofc.be
- Alexandre Rivituso, Coordinateur EstimLg – Antenne Namur
0470/300.230
alexandre.rivituso@saintmartin.ofc.be

Merci de votre attention